

Devis normalisé

Description uniformisée des articles de la Formule de soumission

**« Section 13 – Aménagements et
ouvrages accessoires »**

DESCRIPTION UNIFORMISÉE DES ARTICLES DE LA FORMULE DE SOUMISSION**SECTION 13 – AMÉNAGEMENTS ET OUVRAGES ACCESSOIRES****TABLEAU DES MODIFICATIONS / RÉVISIONS****A – Généralités**

Pour faciliter la lecture des modifications ou révisions effectuées dans le présent cahier, par rapport à la version précédente, ces dernières sont indiquées en italiques et accompagnées d'un repère vertical dans la marge. Le soumissionnaire demeure toutefois responsable de prendre connaissance de l'ensemble du cahier.

La date de la version du document est indiquée en pied de page de chacune des pages formant le document.

Les corrections grammaticales ou éditoriales ne sont pas répertoriées comme étant des changements puisque ces corrections n'ont aucune incidence.

B – Description des modifications / révisions

Page	Article	Description des modifications
		Nouvelle section

TABLE DES MATIÈRES

OBJET	1
SECTION 13 – AMÉNAGEMENTS ET OUVRAGES ACCESSOIRES	1
SOUS-SECTION 13.01 CLÔTURE À MAILLES DE CHAÎNE	1
ARTICLE 13.01.01 CLÔTURE À MAILLES DE CHAÎNE DE 1,2 m DE HAUTEUR, DANS SOL MEUBLE.....	1
ARTICLE 13.01.02 CLÔTURE À MAILLES DE CHAÎNE DE 1,5 m DE HAUTEUR, DANS SOL MEUBLE	1
ARTICLE 13.01.03 CLÔTURE À MAILLES DE CHAÎNE DE 1,8 m DE HAUTEUR, DANS SOL MEUBLE	1
ARTICLE 13.01.04 CLÔTURE À MAILLES DE CHAÎNE DE 2,45 m DE HAUTEUR, DANS SOL MEUBLE.....	1
ARTICLE 13.01.05 CLÔTURE À MAILLES DE CHAÎNE DE 3,6 m DE HAUTEUR, DANS SOL MEUBLE.....	1
ARTICLE 13.01.06 ARRÊT-BALLE SANS TOITURE DE 7,3 m DE HAUTEUR, DANS SOL MEUBLE.....	2
ARTICLE 13.01.11 CLÔTURE À MAILLES DE CHAÎNE DE 1,2 m DE HAUTEUR, DANS LE ROC.....	2
ARTICLE 13.01.12 CLÔTURE À MAILLES DE CHAÎNE DE 1,5 m DE HAUTEUR, DANS LE ROC	2
ARTICLE 13.01.13 CLÔTURE À MAILLES DE CHAÎNE DE 1,8 m DE HAUTEUR, DANS LE ROC	2
ARTICLE 13.01.14 CLÔTURE À MAILLES DE CHAÎNE DE 2,45 m DE HAUTEUR, DANS LE ROC.....	2
ARTICLE 13.01.15 CLÔTURE À MAILLES DE CHAÎNE DE 3,6 m DE HAUTEUR, DANS LE ROC.....	3
ARTICLE 13.01.16 ARRÊT-BALLE SANS TOITURE DE 7,3 m DE HAUTEUR, DANS LE ROC.....	3
ARTICLE 13.01.21 CLÔTURE À MAILLES DE CHAÎNE DE 1,8 m DE HAUTEUR INTÉGRÉE À LA BANDE PERMANENTE DE PATINOIRE.....	3
ARTICLE 13.01.31 PORTE D'ACCÈS SIMPLE DE 1,2 m DE HAUTEUR.....	4
ARTICLE 13.01.32 PORTE D'ACCÈS SIMPLE DE 1,5 m DE HAUTEUR.....	4
ARTICLE 13.01.33 PORTE D'ACCÈS SIMPLE DE 1,8 m DE HAUTEUR.....	4
ARTICLE 13.01.34 PORTE D'ACCÈS SIMPLE DE 2,45 m DE HAUTEUR.....	4
ARTICLE 13.01.35 PORTE D'ACCÈS SIMPLE DE 3,6 m DE HAUTEUR.....	4
ARTICLE 13.01.41 PORTE D'ACCÈS DOUBLE DE 1,2 m DE HAUTEUR	5
ARTICLE 13.01.42 PORTE D'ACCÈS DOUBLE DE 1,5 m DE HAUTEUR	5
ARTICLE 13.01.43 PORTE D'ACCÈS DOUBLE DE 1,8 m DE HAUTEUR.....	5
ARTICLE 13.01.44 PORTE D'ACCÈS DOUBLE DE 2,45 m DE HAUTEUR.....	5
ARTICLE 13.01.45 PORTE D'ACCÈS DOUBLE DE 3,6 m DE HAUTEUR	5
ARTICLE 13.01.51 ENLÈVEMENT ET DISPOSITION DE CLÔTURE DE 1,8 m ET MOINS DE HAUTEUR.....	6
ARTICLE 13.01.52 ENLÈVEMENT ET DISPOSITION DE CLÔTURE DE PLUS DE 1,8 m DE HAUTEUR	6
ARTICLE 13.01.53 ENLÈVEMENT ET DISPOSITION D'ARRÊT-BALLE SANS TOITURE DE 7,3 m DE HAUTEUR.....	6
ARTICLE 13.01.54 ENLÈVEMENT ET DISPOSITION DE CLÔTURE DE 1,8 m DE HAUTEUR POUR BANDE PERMANENTE DE PATINOIRE.....	6

OBJET

Le présent cahier comprend une description des articles les plus fréquents se retrouvant à la Formule de soumission, et fournit, pour chacun, un mode de paiement.

Les articles nécessaires à la réalisation des ouvrages qui ne se retrouvent pas dans le présent cahier doivent être décrits en tant qu'articles spéciaux dans le cahier « Description des articles de la Formule de soumission » de l'appel d'offres.

SECTION 13 – AMÉNAGEMENTS ET OUVRAGES ACCESSOIRES**SOUS-SECTION 13.01 CLÔTURE À MAILLES DE CHÂÎNE****ARTICLE 13.01.01 CLÔTURE À MAILLES DE CHÂÎNE DE 1,2 m DE HAUTEUR, DANS SOL MEUBLE**

Le prix est soumis pour cet article conformément aux cahiers « Clôture à mailles de chaîne », « Excavation, drainage, terrassement et mise en forme » et « Matériaux » ainsi que le dessin « PA-07 Clôture à mailles » du devis normalisé de la Ville de Gatineau.

Le prix au mètre linéaire doit comprendre, sans s'y limiter :

- les excavations (à l'exception des déblais de 1re classe) et les remblais nécessaires ;
- le chargement et le transport des matériaux en surplus dans un endroit approuvé (à l'exception des sols contaminés) ;
- la fourniture, le transport et l'installation des coffrages ;
- l'intégration des poteaux de clôture dans les bases en béton ;
- la fourniture, la mise en place, le contrôle et la cure du béton de ciment ;
- la fourniture et la mise en place des différents poteaux, entretoises et traverses de clôtures ;
- la fourniture et la mise en place d'un grillage à mailles de chaîne ;
- la fourniture et la mise en place de tous les accessoires requis ;
- l'installation des traverses avec des brides et des embouts de traverse ;
- toutes dépenses incidentes.

ARTICLE 13.01.02 CLÔTURE À MAILLES DE CHÂÎNE DE 1,5 m DE HAUTEUR, DANS SOL MEUBLE

Idem à l'article 13.01.01, mais pour clôture de 1,5 m de hauteur.

ARTICLE 13.01.03 CLÔTURE À MAILLES DE CHÂÎNE DE 1,8 m DE HAUTEUR, DANS SOL MEUBLE

Idem à l'article 13.01.01, mais pour clôture de 1,8 m de hauteur.

ARTICLE 13.01.04 CLÔTURE À MAILLES DE CHÂÎNE DE 2,45 m DE HAUTEUR, DANS SOL MEUBLE

Idem à l'article 13.01.01, mais pour clôture de 2,45 m de hauteur.

ARTICLE 13.01.05 CLÔTURE À MAILLES DE CHÂÎNE DE 3,6 m DE HAUTEUR, DANS SOL MEUBLE

Idem à l'article 13.01.01, mais pour clôture de 3,6 m de hauteur avec le dessin normalisé « PA-08 Clôture à mailles de 3,6 m de hauteur » pour référence.

ARTICLE 13.01.06 ARRÊT-BALLE SANS TOITURE DE 7,3 m DE HAUTEUR, DANS SOL MEUBLE

Le prix est soumis pour cet article conformément aux cahiers « Clôture à mailles de chaîne », « Excavation, drainage, terrassement et mise en forme » et « Matériaux » ainsi que le dessin « PA-26 – Clôture pour arrêt-balle sans toiture » du devis normalisé de la Ville de Gatineau.

Le prix forfaitaire à l'unité doit comprendre, sans s'y limiter :

- les excavations (à l'exception des déblais de 1re classe) et les remblais nécessaires ;
- le chargement et le transport des matériaux en surplus dans un endroit approuvé (à l'exception des sols contaminés) ;
- la fourniture, le transport et l'installation des coffrages ;
- l'intégration des poteaux de clôture dans les bases en béton ;
- la fourniture, la mise en place, le contrôle et la cure du béton de ciment ;
- la fourniture et la mise en place des différents poteaux, entretoises et traverses de clôtures ;
- la fourniture et la mise en place d'un grillage à mailles de chaîne ;
- la fourniture et la mise en place de tous les accessoires requis ;
- l'installation des traverses avec des brides et des embouts de traverse ;
- toutes dépenses incidentes.

ARTICLE 13.01.11 CLÔTURE À MAILLES DE CHAÎNE DE 1,2 m DE HAUTEUR, DANS LE ROC

Le prix est soumis pour cet article conformément aux cahiers « Clôture à mailles de chaîne », « Excavation, drainage, terrassement et mise en forme » et « Matériaux » ainsi que le dessin « PA-07 Clôture à mailles » du devis normalisé de la Ville de Gatineau.

Le prix au mètre linéaire doit comprendre, sans s'y limiter :

- les excavations (à l'exception des déblais de 1re classe) et les remblais nécessaires ;
- le chargement et le transport des matériaux en surplus dans un endroit approuvé (à l'exception des sols contaminés) ;
- le forage dans le roc ;
- l'intégration des poteaux de clôture dans les trous de forages ;
- la fourniture, la mise en place, le contrôle et la cure du coulis de ciment ;
- la fourniture et la mise en place des différents poteaux, entretoises et traverses de clôtures ;
- la fourniture et la mise en place d'un grillage à mailles de chaîne ;
- la fourniture et la mise en place de tous les accessoires requis ;
- l'installation des traverses avec des brides et des embouts de traverse ;
- toutes dépenses incidentes.

ARTICLE 13.01.12 CLÔTURE À MAILLES DE CHAÎNE DE 1,5 m DE HAUTEUR, DANS LE ROC

Idem à l'article 13.01.11, mais pour clôture de 1,5 m de hauteur.

ARTICLE 13.01.13 CLÔTURE À MAILLES DE CHAÎNE DE 1,8 m DE HAUTEUR, DANS LE ROC

Idem à l'article 13.01.11, mais pour clôture de 1,8 m de hauteur.

ARTICLE 13.01.14 CLÔTURE À MAILLES DE CHAÎNE DE 2,45 m DE HAUTEUR, DANS LE ROC

Idem à l'article 13.01.11, mais pour clôture de 2,45 m de hauteur.

ARTICLE 13.01.15 CLÔTURE À MAILLES DE CHAÎNE DE 3,6 m DE HAUTEUR, DANS LE ROC

Idem à l'article 13.01.11, mais pour clôture de 3,6 m de hauteur avec le dessin normalisé « PA-08 Clôture à mailles de 3,6 m de hauteur » pour référence.

ARTICLE 13.01.16 ARRÊT-BALLE SANS TOITURE DE 7,3 m DE HAUTEUR, DANS LE ROC

Le prix est soumis pour cet article conformément aux cahiers « Clôture à mailles de chaîne », « Excavation, drainage, terrassement et mise en forme » et « Matériaux » ainsi que le dessin « PA-26 Clôture pour arrêt-balle sans toiture » du devis normalisé de la Ville de Gatineau.

Le prix forfaitaire à l'unité doit comprendre, sans s'y limiter :

- les excavations (à l'exception des déblais de 1re classe) et les remblais nécessaires ;
- le chargement et le transport des matériaux en surplus dans un endroit approuvé (à l'exception des sols contaminés) ;
- le forage dans le roc ;
- l'intégration des poteaux de clôture dans les trous de forages ;
- la fourniture, la mise en place, le contrôle et la cure du coulis de ciment ;
- la fourniture et la mise en place des différents poteaux, entretoises et traverses de clôtures ;
- l'intégration des poteaux de clôture dans les bases en béton ;
- la fourniture et la mise en place d'un grillage à mailles de chaîne ;
- la fourniture et la mise en place de tous les accessoires requis ;
- l'installation des traverses avec des brides et des embouts de traverse ;
- toutes dépenses incidentes.

ARTICLE 13.01.21 CLÔTURE À MAILLES DE CHAÎNE DE 1,8 m DE HAUTEUR INTÉGRÉE À LA BANDE PERMANENTE DE PATINOIRE

Le prix est soumis pour cet article conformément aux cahiers « Clôture à mailles de chaîne », « Terrains et équipements sportifs » et « Matériaux » ainsi que le dessin « PA-25 Clôture pour bandes permanentes de patinoire » du devis normalisé de la Ville de Gatineau.

Le prix au mètre linéaire doit comprendre, sans s'y limiter :

- la fourniture et la mise en place des différents poteaux fixés sur les montants de la bande de la patinoire ;
- la fourniture et la mise en place des différentes entretoises, traverses et fils d'attaches de clôtures ;
- la fourniture et la mise en place d'un grillage à mailles de chaîne ;
- la fourniture et la mise en place de tous les accessoires requis ;
- l'installation des traverses avec des brides et des embouts de traverse ;
- toutes dépenses incidentes.

ARTICLE 13.01.31 PORTE D'ACCÈS SIMPLE DE 1,2 m DE HAUTEUR

Le prix est soumis pour cet article conformément aux cahiers « Clôture à mailles de chaîne » et « Matériaux » du devis normalisé de la Ville de Gatineau.

Le prix unitaire doit comprendre, sans s'y limiter :

- les excavations (à l'exception des déblais de 1re classe) et les remblais nécessaires ;
- le chargement et le transport des matériaux en surplus dans un endroit approuvé (à l'exception des sols contaminés) ;
- la fourniture, le transport et l'installation des coffrages ;
- l'intégration des poteaux de clôture dans les bases en béton ;
- la fourniture, la mise en place, le contrôle et la cure du béton de ciment ;
- la fourniture et l'installation d'une porte d'accès simple incluant la fourniture et la mise en place des différents poteaux, des entretoises et des traverses de clôtures
- la fourniture et l'installation de gond et de loquet ;
- la fourniture et l'installation de butoir et toutes autres ferrures ou accessoires nécessaires ;
- la fourniture et la mise en place d'un grillage de maille de chaîne ;
- toutes dépenses incidentes.

ARTICLE 13.01.32 PORTE D'ACCÈS SIMPLE DE 1,5 m DE HAUTEUR

Idem à l'article 13.01.31, mais pour porte de 1,5 m de hauteur.

ARTICLE 13.01.33 PORTE D'ACCÈS SIMPLE DE 1,8 m DE HAUTEUR

Le prix est soumis pour cet article conformément aux cahiers « Clôture à mailles de chaîne » et « Matériaux » du devis normalisé de la Ville de Gatineau.

Le prix unitaire doit comprendre, sans s'y limiter :

- les excavations (à l'exception des déblais de 1re classe) et les remblais nécessaires ;
- le chargement et le transport des matériaux en surplus dans un endroit approuvé (à l'exception des sols contaminés) ;
- la fourniture, le transport et l'installation des coffrages ;
- l'intégration des poteaux de clôture dans les bases en béton ;
- la fourniture, la mise en place, le contrôle et la cure du béton de ciment ;
- la fourniture et l'installation d'une porte d'accès simple incluant la fourniture et la mise en place des différents poteaux, des entretoises et des traverses de clôtures
- la fourniture et l'installation de gond et de loquet ;
- la fourniture et l'installation de butoir et toutes autres ferrures ou accessoires nécessaires ;
- la fourniture et l'installation d'une roue d'appui ;
- la fourniture et la mise en place d'un grillage de maille de chaîne ;
- toutes dépenses incidentes.

ARTICLE 13.01.34 PORTE D'ACCÈS SIMPLE DE 2,45 m DE HAUTEUR

Idem à l'article 13.01.34, mais pour porte de 2,45 m de hauteur.

ARTICLE 13.01.35 PORTE D'ACCÈS SIMPLE DE 3,6 m DE HAUTEUR

Idem à l'article 13.01.34, mais pour porte de 3,6 m de hauteur.

ARTICLE 13.01.41 PORTE D'ACCÈS DOUBLE DE 1,2 m DE HAUTEUR

Le prix est soumis pour cet article conformément aux cahiers « Clôture à mailles de chaîne » et « Matériaux » du devis normalisé de la Ville de Gatineau.

Le prix unitaire doit comprendre, sans s'y limiter :

- les excavations (à l'exception des déblais de 1re classe) et les remblais nécessaires ;
- le chargement et le transport des matériaux en surplus dans un endroit approuvé (à l'exception des sols contaminés) ;
- la fourniture, le transport et l'installation des coffrages ;
- l'intégration des poteaux de clôture dans les bases en béton ;
- la fourniture, la mise en place, le contrôle et la cure du béton de ciment ;
- la fourniture et l'installation d'une porte d'accès double incluant la fourniture et la mise en place des différents poteaux, des entretoises et des traverses de clôtures ;
- la fourniture et l'installation de gond et de loquet ;
- la fourniture et l'installation de butoir et toutes autres ferrures ou accessoires nécessaires ;
- la fourniture et l'installation d'un appui vertical, un verrou vertical et une chaîne d'arrêt ;
- la fourniture et la mise en place d'un grillage de maille de chaîne ;
- toutes dépenses incidentes.

ARTICLE 13.01.42 PORTE D'ACCÈS DOUBLE DE 1,5 m DE HAUTEUR

Idem à l'article 13.01.41, mais pour porte de 1,5 m de hauteur.

ARTICLE 13.01.43 PORTE D'ACCÈS DOUBLE DE 1,8 m DE HAUTEUR

Le prix est soumis pour cet article conformément aux cahiers « Clôture à mailles de chaîne » et « Matériaux » du devis normalisé de la Ville de Gatineau.

Le prix unitaire doit comprendre, sans s'y limiter :

- les excavations (à l'exception des déblais de 1re classe) et les remblais nécessaires ;
- le chargement et le transport des matériaux en surplus dans un endroit approuvé (à l'exception des sols contaminés) ;
- la fourniture, le transport et l'installation des coffrages ;
- l'intégration des poteaux de clôture dans les bases en béton ;
- la fourniture, la mise en place, le contrôle et la cure du béton de ciment ;
- la fourniture et l'installation d'une porte d'accès double incluant la fourniture et la mise en place des différents poteaux, des entretoises et des traverses de clôtures ;
- la fourniture et l'installation de gond et de loquet ;
- la fourniture et l'installation de butoir et toutes autres ferrures ou accessoires nécessaires ;
- la fourniture et l'installation d'un appui vertical, un verrou vertical et une chaîne d'arrêt ;
- la fourniture et l'installation d'une roue d'appui ;
- la fourniture et la mise en place d'un grillage de maille de chaîne ;
- toutes dépenses incidentes.

ARTICLE 13.01.44 PORTE D'ACCÈS DOUBLE DE 2,45 m DE HAUTEUR

Idem à l'article 13.01.43, mais pour porte de 2,45 m de hauteur.

ARTICLE 13.01.45 PORTE D'ACCÈS DOUBLE DE 3,6 m DE HAUTEUR

Idem à l'article 13.01.43, mais pour porte de 3,6 m de hauteur.

ARTICLE 13.01.51 ENLÈVEMENT ET DISPOSITION DE CLÔTURE DE 1,8 m ET MOINS DE HAUTEUR

Le prix est soumis pour cet article conformément au cahier « Clôture à mailles de chaîne » du devis normalisé de la Ville de Gatineau.

Le prix au mètre linéaire doit comprendre, sans s'y limiter :

- le démantèlement complet de la clôture, incluant les portes, les poteaux, les traverses, les entretoises ainsi que tous leurs accessoires ;
- le retrait des bases de béton ou autres ancrages, le cas échéant ;
- le tri, le chargement, le transport et la disposition des matériaux et équipements retirés dans un site autorisé ;
- les excavations nécessaires au retrait des éléments enfouis et le remblai des cavités ;
- toutes dépenses incidentes.

ARTICLE 13.01.52 ENLÈVEMENT ET DISPOSITION DE CLÔTURE DE PLUS DE 1,8 m DE HAUTEUR

Idem à l'article 13.01.51, mais pour une clôture de plus de 1,8m de hauteur.

ARTICLE 13.01.53 ENLÈVEMENT ET DISPOSITION D'ARRÊT-BALLE SANS TOITURE DE 7,3 m DE HAUTEUR

Le prix est soumis pour cet article conformément au cahier « Clôture à mailles de chaîne » du devis normalisé de la Ville de Gatineau.

Le prix forfaitaire doit comprendre, sans s'y limiter :

- le démantèlement complet de la clôture, incluant les portes, les poteaux, les traverses, les entretoises ainsi que tous leurs accessoires ;
- le retrait des bases de béton ou autres ancrages, le cas échéant ;
- le tri, le chargement, le transport et la disposition des matériaux et équipements retirés dans un site autorisé ;
- les excavations nécessaires au retrait des éléments enfouis et le remblai des cavités ;
- toutes dépenses incidentes.

ARTICLE 13.01.54 ENLÈVEMENT ET DISPOSITION DE CLÔTURE DE 1,8 m DE HAUTEUR POUR BANDE PERMANENTE DE PATINOIRE

Le prix est soumis pour cet article conformément au cahier « Clôture à mailles de chaîne » du devis normalisé de la Ville de Gatineau.

Le prix au mètre linéaire doit comprendre, sans s'y limiter :

- le démantèlement complet de la clôture, incluant les portes, les poteaux, les traverses, les entretoises ainsi que tous leurs accessoires ;
- le retrait des ancrages à la bande ;
- le tri, le chargement, le transport et la disposition des matériaux et équipements retirés dans un site autorisé ;
- toutes dépenses incidentes.